

## Le Canada et l'Afrique

l'accord du Premier ministre, sur les questions économiques qui les intéressent directement. Aux discussions portant sur la coopération enfin, les provinces participent selon les pratiques établies par l'Agence de coopération culturelle et technique, c'est-à-dire qu'elles se prononcent sur les sujets relevant de leur compétence constitutionnelle.

### Implication du Canada dans la Francophonie

L'importance du Québec, où se retrouvent près de 80% des francophones du pays, l'obligation de tenir compte de sa spécificité linguistique et culturelle : voilà qui incite le gouvernement fédéral à laisser la province établir des liens de plus en plus directs avec les pays francophones et occuper une place respectueuse de la constitution canadienne au sein des organismes internationaux. Tel est l'esprit nouveau que le gouvernement du Canada entend insuffler à la fédération canadienne.

Notons ici également que la politique du gouvernement fédéral à l'égard d'une participation directe du Québec et du Nouveau-Brunswick aux Sommets de la Francophonie favorise une réciprocité tout à fait bénéfique à la situation du Canada dans la conjuncture internationale. Officiellement bilingue et reconnu pour un pays pacifique et modéré, le Canada fait partie du Commonwealth, de la Francophonie et du Sommet économique. Cette triple adhésion et ce triple privilège lui ouvrent des portes aux quatre coins du monde. Ils lui permettent d'établir et de consolider les liens qui assurent son dynamisme, voire sa prépondérance, dans les rencontres où se discutent les problèmes mondiaux et où se prennent les grandes décisions de l'heure.

Le français est la langue maternelle de plus de 200 millions de personnes réparties sur les cinq continents et ce chiffre devrait atteindre les 266 millions avant l'an 2000. Cela ouvre, à tous les niveaux des relations internationales, d'innombrables possibilités d'échange et de coopération où le Canada doit prendre la place qui lui revient et jouer le rôle qui lui incombe. Le gouvernement fédéral souhaite que les entités francophones de notre pays, la province de Québec surtout, aient un accès direct aux grands dossiers et une voix autorisée aux principaux chapitres.

Quelques jours avant de se rendre à Paris où devait avoir lieu, du 17 au 19 février 1986, le premier Sommet de la Francophonie, le Premier ministre du Canada, M. Brian Mulroney, déclarait : «La Francophonie sera agissante ou elle ne sera pas».

Née d'un rêve souvent exprimé sur la place publique par le Président Senghor du Sénégal et par le Président Bourguiba de la Tunisie, la Francophonie a d'abord pris la forme d'un organisme visant à assurer la coopération entre les pays qui avaient en commun la langue française. Nous pensons ici à l'Agence de coopération culturelle et technique, fondée en 1970, à Niamey. Ses principaux objectifs étaient de favoriser le partage et les échanges dans les secteurs de la culture, de l'éducation, des sciences et de la technologie.

L'Agence, indéniablement, aura rendu d'éminents services et elle aura resserré les liens culturels entre les pays francophones qui sont parsemés sur tous les continents du globe. Nous parlons en effet ici de plus d'une quarantaine de pays, qui rassemblent plus de 200 millions de personnes qui se reconnaissent par l'utilisation d'une langue commune. Mais cette francophonie internationale a d'autres spécificités. Et ces spécificités en rendent la solidarité impérieuse et les sommets tout à fait essentiels.

Nous pouvons dire du Commonwealth qu'il réunit des pays qui ont en commun un héritage politique dont la puissance est reconnue de par le monde et dont l'influence demeure capitale sur toute la planète. Tel n'est pas le cas de la Francophonie qui se compose de pays partageant un héritage culturel important certes, mais représentant les uns par rapport aux autres des disparités très grandes. Nous avons là de riches pays d'Europe et de très pauvres pays du monde en développement. Cette disparité même s'inscrit dans l'axe Nord-Sud, par exemple. Elle appelle la coopération et la multilatéralité, le sens du partage dans la dignité et le respect de toutes les entités.

C'est dans cette perspective dynamique que le Premier ministre du Canada déclarait aux membres du Comité des relations internationales de Montréal (6 février 1986) : «[...] s'ils sont rassemblés par une même langue, les pays de la Francophonie se différencient par un partage très inégal de la richesse, qui reflète le clivage classique entre le Nord qui peut donner et le Sud qui a besoin de recevoir».

